



# Guide pour la procédure de qualification

## Pratique professionnelle, procédure de qualification écrite

### 1. Bases

- Alinéa 8 de l'Ordonnance de l'OFFT sur la formation professionnelle initiale d'employée de commerce/employé de commerce avec certificat fédéral de capacité (CFC) du 26 septembre 2011 et
- Partie D du plan de formation d'employée de commerce/employé de commerce CFC du 26 septembre 2011 pour la formation initiale au sein de l'entreprise.

### 2. Organisation et mise en œuvre

L'organisation et la mise en œuvre de la procédure de qualification incombent à la branche de formation et d'examen santésuisse dont le siège se trouve à Soleure.

### 3. Etendue et contenu de la procédure de qualification

La procédure de qualification écrite comprend des exercices, des situations et des contenus liés à la pratique de la profession, qui sont évalués sous l'angle des connaissances et des actions à entreprendre. La taxonomie repose sur le catalogue des objectifs évaluateurs de la branche santésuisse. Le catalogue de critères du chapitre 7 du dossier de formation et des prestations de santésuisse définit les critères partiels déterminants pour la réussite de l'examen.

### 4. Convocation à la procédure de qualification

Les candidats sont convoqués à la procédure de qualification via le site de santésuisse. Lors du dernier cours interentreprises, ils sont informés par écrit de la date de mise en ligne de la convocation à la procédure de qualification.

### 5. Moyens auxiliaires

Les moyens auxiliaires autorisés pendant la procédure de qualification sont une calculatrice de poche non programmable, de quoi écrire et l'annuaire des assureurs-maladie suisses (version de l'année précédente). La « notice concernant l'annuaire » renseigne sur les marquages et notes autorisés.

## **6. Recours**

Les recours sont définis par le droit cantonal respectif. Le canton où a été conclu le contrat d'apprentissage est déterminant.

## **7. Entrée en vigueur**

Le présent guide entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2012 pour les apprentis à partir de l'été 2012.

**santésuisse**  
Département Formation